

## Document de positionnement suite à un atelier en ligne sur les Institutions Financières Internationales au Cameroun, au Congo, en Guinée et en RDC

04 septembre 2023



Crédit photo : INC, RDC

*Plateforme des Citoyens Unis pour le Développement, PCUD, Guinée*

*Plateforme Dette & Développement, PF2D, Congo*

*Intersyndicale Nationale du Congo, INC, RDC*

*Plate-forme d'Information et d'Action sur la Dette, PFIAD, Cameroun*

*Avec le soutien de la Plateforme Française Dette et Développement, PFDD, France*

Le lundi 4 septembre, plus d'une cinquantaine de participant-e-s issus du Cameroun, du Congo, de France, de Guinée et de République Démocratique du Congo (RDC) ont pu échanger durant une journée sur les pratiques des Institutions Financières Internationales (IFI) et leur rôle dans l'endettement de ces quatre pays africains.

Les mandats de ces institutions qui disposent de représentations dans chacun des pays portent sur la promotion de la croissance économique, la bonne gouvernance, la lutte contre la pauvreté et/ou encore le changement climatique.

Or comme cela a été souligné durant la journée, si l'endettement n'est pas une mauvaise chose en soi, par un mauvais usage de la dette, un pays peut compromettre l'avenir de sa jeunesse. C'est pourquoi la Société civile veut connaître les tenants et aboutissants de cet endettement pour que les pays concernés ne se retrouvent pas dans des situations d'endettement insoutenables.

L'endettement via les financements de ces institutions pour des projets peut aider à lancer des projets pilotes sur lesquels un pays peut s'appuyer pour impulser son développement. Certes un projet ne peut pas tout résoudre, mais il peut permettre de montrer que quelque

chose a marché à une certaine échelle et que cela devrait être transposé à plus grande échelle dans le budget d'investissement du pays ou alors inversement ; que les bénéfices (résultats attendus) du projet n'ont pas été obtenus ou atteints.

Or, un constat largement partagé par les participant-e-s a été celui de la difficulté d'accès aux informations concernant ces IFI et leurs pratiques dans les pays et notamment les conditionnalités adossées à leurs prêts aux Etats et l'impact des projets sur les populations concernées. Même les institutions les plus importantes comme le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale (BM) ou encore la Banque Africaine de Développement (BAD) ne publient que peu d'informations et sont difficiles à contacter, encore plus à rencontrer.

C'est pourquoi, les organisations présentes se sont engagées à mener un plaidoyer dans le but d'obtenir d'une part, l'institutionnalisation de la participation de la société civile en amont des financements des IFI mais aussi durant la réalisation des projets financés ainsi qu'à leur fin et d'autre part une meilleure transparence de l'information des projets et programmes des IFI au niveau national.

### **Objectif 1 : Œuvrer pour l'institutionnalisation de la participation de la société civile avant, pendant et après la mise en oeuvre des projets financés par les IFI en :**

- ❖ Créant des mécanismes de participation permanent en amont et à l'échelle nationale avec les ministères concernés, les IFI et les organisations de la société civile (OSC) pour l'identification des secteurs et des besoins des populations à pouvoir dans le cadre des projets à financer.
- ❖ Impliquant la Société civile aux comités de pilotage des différents projets et programmes.
- ❖ Rendant effective la mise en œuvre de la [Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement](#) de 2005, concernant l'implication de la société civile dans les projets et programmes de développement;
- ❖ Impliquant la Société civile dans le choix des responsables des projets financés par les IFI.

### **Objectif 2 : Améliorer la transparence de l'information des projets/programmes des IFI en :**

- ❖ Facilitant l'accès à l'information de la société civile sur la mise en œuvre des projets à financer suivant les engagements pris en termes promotion de la transparence et de responsabilité dans le cadre de la gestion des fonds publics
- ❖ Exigeant des Etats une communication officielle sur tout le processus de transaction des prêts auprès des IFI notamment via une loi d'accès à l'information lorsque celle-ci n'existe pas ou n'est pas suffisante
- ❖ Renforçant la capacité des acteurs de la société civile sur le plaidoyer et l'accès à l'information et le suivi des programmes financés par les IFI et des politiques publiques affectant l'endettement
- ❖ Menant des actions de communication et de sensibilisation renforcée entre OSCs et IFIs